



FICHE D'INSCRIPTION

CADRE RESERVE AU LICENCIE :

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____ GRADE : _____ N° DE LICENCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE (S) : _____

EMAIL : _____

DOJO : ROSPORDEN SCAER

RESPONSABLE LEGAL POUR LES MINEURS :

Je soussigné Madame, Monsieur* _____ agissant en qualité de : _____

Autorise mon enfant : _____ a participer à l'activité judo du Dojo des Etangs..

J'autorise également les responsables du Dojo Des Etangs à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas d'urgence médicale, y compris en cas d'hospitalisation.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : _____

NUMERO DE TELEPHONE : _____

COTISATION :

REDUCTION FAMILLE : _____ REDUCTION ACTIVITES MULTIPLES : _____ REDUCTION AUTRE : _____

MONTANT A REGLER : _____ REGLEMENT RECU LE : __ / __ / ____

MODALITES DE REGLEMENT : UN VERSEMENT TROIS VERSEMENTS (_____ + _____ + _____)

CHEQUE (S) ESPECES CHEQUES VACANCES COUPONS SPORT

Fais à _____ le _____.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».



AUTORISATION PARENTALE

Pour l'année 2014 / 2015

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e), responsable légal, Mr / Mme

Adresse

.....

Tel. Professionnel; :/...../...../..... Tel. Domicile :/...../...../.....

Tel. Portable :/...../...../..... Tel. Autre :/...../...../.....

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de l'enfant.

Nom / Prénom

Date de Naissance:

N° de Sécurité Social:

N° de licence:

Personne à joindre en cas d'urgence:

.....

Fait le. À

Signature des parents (ou *tuteurs*)

Précédée de la mention «lu et approuvé»

FICHE DE LIAISON MEDICALE

Cette fiche est destinée à permettre au médecin qui verra éventuellement votre enfant de connaître ses antécédents, les contres-indications éventuelles à un traitement, les problèmes particuliers. **Cette fiche est soumise au secret médical.**

Antécédents chirurgicaux interventions subies (date et nature) :

Antécédents médicaux :

Maladies infantiles :

Maladies graves (date et nature) :

Antécédents de suivi kiné :

Allergies connues à des médicaments ou des substances diverses:

Vaccinations entreprises et dates de celles-ci :

Traitements médicaux en cours (avec si possible photocopie de l'ordonnance)

.....

Justificatifs thérapeutiques oui non

Remarques que vous souhaitez porter à l'attention du médecin :

.....

.....

.....

.....



CERTIFICAT MEDICAL
de non contre-indication à la pratique du
Judo, Jujitsu en compétition.

Je soussigné(e) _____,
docteur en médecine, après avoir examiné ce jour

Mme, Mlle, Mr, l'enfant* _____
(*)rayer les mentions inutiles

Né(e) le ___ / ___ / _____

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-
indication à la pratique du JUDO, JIJITSU en compétition.

Fait le ___ / ___ / _____

à _____.

Signature et cachet.

(exemplaire licencié)



CERTIFICAT MEDICAL
de non contre-indication à la pratique du
Judo, Jujitsu en compétition.

Je soussigné(e) _____,
docteur en médecine, après avoir examiné ce jour

Mme, Mlle, Mr, l'enfant* _____
(*)rayer les mentions inutiles

Né(e) le ___ / ___ / _____

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-
indication à la pratique du JUDO, JIJITSU en compétition.

Fait le ___ / ___ / _____

à _____.

Signature et cachet.

(exemplaire club)

DETAILS DES PRIX DES COURS

SAISON 2014/2015

Licence Cornouaille à partir de 2004

ADHESION FAMILIALE : 16€ (1 adhésion par famille=cotisation club)

Licence FFJDA 35€ reversée intégralement à la fédération FFJDA (assurance)

	ADHESION	LICENCE	COURS	COTISATION ANNUELLE	1er cheque	2eme cheque	3eme cheque
BABYDO Enfants nés en 2009 et 2010	16 €	35 €	95 €	146 €	74 €	36 €	36 €
JUDO INITIATION Enfants nés en 2007 et 2008	16 €	35 €	105 €	156 €	78 €	39 €	39 €
JUDO ENFANTS ADOS ADULTES A partir de 2006	16 €	35 €	125 €	176 €	88 €	44 €	44 €
TAISO Tout public	16 €	35 €	95 €	146 €	74 €	36 €	36 €

Réductions famille : pour 2 personnes -8€ - pour 3 personnes -15€

Réduction chèque sport région pour les 16-19 ans : -15€ (uniquement sur présentation du chèque)

Réduction coupon SCAER : 20€ (uniquement sur présentation du coupon)

Chèques vacances ANCV et coupons sport ANCV acceptés

PAIEMENT POSSIBLE EN 3 FOIS (les 3 chèques sont datés et remis le jour de l'inscription)

- le ou les règlements à l'ordre du DOJO des Etangs

A l'inscription : 1/2 total

30 novembre 2014 : 1/4 total

15 février 2015 : 1/4 total

Fournir obligatoirement

- la licence FFJDA

- la feuille d'inscription au club

- **Le certificat médical** : "apte à la pratique du Judo" ou : "apte à la pratique du Judo en compétition" pour les compétiteurs (passeport également).

(est indispensable dès le premier cours)

REGLEMENT INTERIEUR 2014 / 2015



- 1) Un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du judo est obligatoire (attention, pour les compétiteurs, bien indiquer au médecin de mentionner «**Ne présente pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition** ») ainsi que sur le passeport. Il devra être remis dès la fin des deux cours d'essais. Le certificat médical est téléchargeable sur le site internet du Dojo des Etangs dans la rubrique « Documents »
- 2) Pour la bonne marche du club et des cours :
 - **Respecter les horaires** : être présent au moins 5mn avant le début du cours.
 - **Utiliser les vestiaires** mis à votre disposition. Ne laissez pas traîner vos vêtements et pensez à ramasser vos bouteilles d'eau vides.
 - **Les parents doivent attendre en dehors des vestiaires** et de la salle de cours.
 - Se déchausser uniquement sur le bord du tatami. **Utiliser des claquettes** ou équivalents entre le vestiaire et le tatami. **Avoir une bonne hygiène corporelle** : mains propres, pieds propres, kimono propre, ongles courts, etc...
 - **Enlever tout objet pouvant blesser** : bague, chaîne, montre, boucles d'oreilles, etc...
 - Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.
 - **Respecter le code moral du judo** : Amitié, Courage, Politesse, Sincérité, Contrôle de soi, Honneur, Modestie, Respect. Les adhérents se doivent d'avoir une bonne attitude et ne pas tenir de propos incorrects (voir point N°8).
- 3) **Avant de déposer vos enfants, assurez-vous de la présence du professeur ou d'un dirigeant au dojo.** En cas de retard pour récupérer vos enfants, prévenez le professeur ou le dirigeant présent au dojo. (en sachant que le professeur dispense des cours dans d'autres dojos).
- 4) **Les enfants doivent impérativement attendre à l'intérieur du dojo le parent ou la personne responsable du trajet jusqu'au domicile. Le dojo des étangs ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident si cette consigne n'est pas respectée.**
- 5) Le dojo des étangs offre la possibilité d'avoir deux cours d'essai pour les nouveaux adhérents avant l'inscription définitive.
- 6) Pour les inscriptions qui ont lieu en cours d'année, la cotisation sera calculée par trimestre scolaire. Tout trimestre entamé est dû. La licence fédérale (35 €) et les frais de gestion (16 €) sont dus pour toute année commencée,
- 7) Le remboursement de la cotisation (hors licence) ne pourra avoir lieu qu'en cas de déménagement ou d'arrêt médical d'au moins trois mois empêchant la pratique des disciplines proposées.
- 8) Le non respect du règlement intérieur peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive du Dojo des étangs après un avertissement émis par le professeur auprès du responsable légal. La décision sera prise par le professeur et les dirigeants du dojo des étangs. Il n'y aura pas dans ce cas de remboursement de la cotisation.
- 9) Les trajets aller-retour entre le domicile des parents et les dojos, ou pour se rendre à un inter-club ou une compétition sont sous la seule responsabilité du responsable légal de l'enfant.

le Président